**Secteur privé :**

 **Mon parcours de Formation 2023**

**Se former, quoi de plus naturel ! Pour connaître, pour comprendre, pour se sentir en confiance et pour agir syndicalement.**

La Formation Syndicale est historiquement une priorité pour toute la CFDT et cette priorité se renforce encore en Grand Est.

• En se mobilisant pour répondre à l’ambition du Congrès confédéral de Lyon 2022 de former 3 fois plus d’adhérents/militants par le biais d’une formation confédérée, garante de la qualité et de l’accessibilité de la formation pour tous ;

• En répondant à la demande des Syndicats du Grand Est lors du Congrès de Bischoffsheim pour plus de proximité.

En 2023, de nombreuses complications administratives et logistiques et un manque de ressources d’animation ont pu provoquer quelques difficultés et insatisfactions. Pourtant, grâce à la mobilisation collective des salariés de l'URI GE et militants issus de tous les horizons, nous avons pu répondre à l’essentiel des demandes.

A l’issue de 2 années de renouvellement des Instances Représentatives du Personnel, et pour certains encore à venir, nous allons donner priorité aux formations vous permettant d’exercer vos mandats dans les meilleures conditions. Celles-ci seront élaborées avec les fédérations pour intégrer vos spécificités professionnelles.

2024, marquera le départ d’une nouvelle organisation pour simplifier les modalités d’inscription, pour les participants, les Syndicats, le Pôle Administratif et pour les animateurs de formation.

L’offre que vous allez découvrir n’est pas exhaustive. Des sessions restent à planifier, d’autres seront proposées ultérieurement.

Selon les besoins et demandes exprimées, d’autres sessions ou thématiques peuvent être envisagées.

Une des conditions sera notre capacité à les animer.

Dès mi-janvier, vous trouverez l’ensemble de l’offre sur la plateforme « Ma Formation en 1 clic »

C’est notre capacité à dialoguer, à concilier et à nous mobiliser dans l’intérêt collectif qui nous permettra de relever les défis essentiels :

• être armé face à nos employeurs,

• vous permettre d’exercer vos mandats avec fierté et satisfaction,

• porter les valeurs et les revendications de la CFDT vers des conditions de travail dignes et épanouissantes,

• contribuer à une société plus juste et tournée vers l’avenir.

Le Secteur Formation de l’URI Grand Est se veut un des supports de ce challenge et mobilisera toute son énergie en ce sens.

**Comment m’inscrire en formation (procédure provisoire jusqu’en mars 2024)**

**☞ Je recherche ma formation dans la liste du syndicat ;**

**☞ Je choisis la formation qui se déroule au plus proche de mon domicile selon les propositions annuelles. En cas d’impossibilité je contact mon syndicat ;**

**☞ Je peux bénéficier d’une prise en charge de mon hébergement et du repas du soir par la CFDT, à condition que la distance « domicile/lieu de formation » soit supérieure à 100 kms ou que le temps de trajet soit supérieur à 1H15.**

**Si je souhaite participer à une session ne respectant pas les critères définis par l’URI,** **je contacte la responsable formation :**

**carole.perrin@grandest.cfdt.fr**

**☞ Je remplis le bulletin d'inscription (téléchargeable aussi sur le site CFDT Grand Est).**

**Je n'oublie pas de demander l'hébergement si je suis concerné.**

**J'indique mon adresse mail personnelle de façon lisible afin de permettre la transmission des documents qui sont générés par l’adresse mail :**

**GESTION DE LA FORMATION SYNDICALE EN LIGNE CFDT GFoSyEL@cfdt.fr.**

**Veillez à la paramétrer en "non spam" dans l'application de gestion des mails. ;**

**☞ Je transmets mon bulletin d’inscription à mon syndicat professionnel pour validation. Le syndicat se charge de transmettre mon inscription au secteur formation;**

**☞ Je fais une demande de congé de formation auprès de mon employeur le plus rapidement possible et au plus tard 30 jours avant la date de la session, sauf exception prévue dans la convention collective ou par un accord d’entreprise (Diverses demandes en annexe). L’employeur à 8 jours pour éventuellement refuser votre demande de formation. Passé ce délai il ne peut vous interdire de partir en formation;**

**☞ Je reçois une confirmation d’inscription de secteur formation après validation par le syndicat ;**

**☞ Je reçois ma convocation par mail au plus tard 15 jours avant le début du stage, qui me confirme la date, l’heure et l’adresse du lieu de formation ;**

**☞ Je m’engage à participer à la totalité de la formation. Je préviens le secteur formation par mail en cas de désistement, de retard ou d’un imprévu au cours de la formation (convocation employeur pour un CSE par exemple. A indiquer le jour de la formation à l’animateur) le plus en amont possible ;**

**☞ Je fournis un RIB au plus tard le jour de la formation pour le remboursement des frais qui se fait uniquement par virement. ATTENTION : Aucun remboursement ne sera effectué si le RIB ou les justificatifs arrivent plus de 8 jours après la formation ;**

**☞ Je reçois une attestation de présence à la formation, ainsi que les documents stagiaire par mail.**

**Comment s'inscrire ?**

**Pour les sessions à partir du 1er mars**

**Nouveau**

**Dispositif à partir**

**de mi-janvier**

**fin du bulletin d’inscription**

**MA FORMATION**

**CFDT EN**

**1 CLIC**

**☞ J’active mon espace adhérent (si ce n’est pas déjà le cas). A partir de mi-janvier, je recherche ma formation dans l’espace « Ma Formation en 1 clic » en vérifiant si je suis éligible ("Pour qui ?").**

**☞ Je choisis la formation qui se déroule au plus proche de mon domicile.**

**☞ Je peux bénéficier d'une prise en charge de mon hébergement et du repas du soir par la CFDT, à condition que la distance "domicile/lieu de formation" soit supérieure à 100 km ou que le temps soit supérieur à 1h15, par trajet. Si je souhaite participer à une session hors critères, je contacte la responsable formation :**

**carole.perrin@grandest.cfdt.fr**

**☞ Je me pré-inscris. Le syndicat sera informé de ma demande et devra la valider. Une fois validée par le syndicat, la demande sera enregistrée par le Secteur Formation et je recevrais un mail de confirmation via la plateforme « Ma Formation en 1 clic ». Ce mail comportera différents liens pour compléter les éléments nécessaires à la bonne suite administrative et logistique. Je complète ces éléments le cas échéant.**

**☞ Je fais une demande de congé de formation auprès de mon employeur (privé ou public) au plus tard 30 jours avant la date de la session (sauf exception prévue dans la convention collective ou un accord d’entreprise ou règles en vigueur dans les administrations ou ministères). Même si la session devait être annulée, il vaut mieux avoir déposé la demande et la retirer, plutôt que de se voir refuser le congé, faute de l’avoir déposé dans les temps.**

**☞ Je reçois : ma convocation par mail au plus tard 15 jours avant le début du stage, qui me confirme la date, l’heure ainsi que l'adresse du lieu de la formation. Pensez à vérifier dans vos spams. Une attestation de stage tenant compte de ma présence effective et le cas échéant les documents stagiaires, par mail après la session.**

**☞ Je m'engage :**

* **à participer à la totalité de la formation. Je préviens le secteur formation par mail en cas de désistement\* ou de retard, le plus en amont possible.**
* **à fournir un IBAN au mieux le jour de la formation pour le remboursement des frais qui se fait uniquement par virement.**

**Aucun remboursement ne sera effectué si l'IBAN ou les justificatifs arrivent plus de 15 jours après la session.**

**>> TOUTES CES ÉTAPES SERONT TRÈS LARGEMENT DÉTAILLÉES TRÈS PROCHAINEMENT PAR DES TUTOS <<**

**(\*) En 2023, les désistements ont été extrêmement nombreux. Ils engendrent une surcharge de travail conséquente aux SF et parfois des conséquences financières. Votre formation doit être une priorité.**

**Bien évidemment, nous ne sommes pas toujours maître des aléas, mais nous attirons votre attention sur le nécessaire « engagement » suite à une inscription, tant dans votre intérêt militant que dans le nôtre, pour une bonne gestion administrative et logistique.**

**🛆**

**Mon parcours d’élu au Comité Social et Economique**

**LES INDISPENSABLES**

**Formation Economique Niveau 2**

**Mission SSCT Niveau 1**

**Lutter contre les violences sexistes et sexuelles au travail**

➊

***LA FORMATION DE BASE***

***Formation Economique Niveau 1***

➋

**LES SPECIALISATIONS**

**Comptes et Règlement Intérieur du CSE**

**Mission SSCT Niveau 2**

**Agir pour le maintien dans l’emploi S1 et S2**

**Qualité de vie et des conditions de travail**

➌

Depuis le 1er janvier 2020, la mise en place des CSE s’est faite en même temps que des restructurations en profondeur des périmètres des entreprises. Le fonctionnement collectif des sections syndicales a été fortement impacté.

Il est donc important que tous les élus se forment pour s’approprier le fonctionnement de la nouvelle instance et les enjeux du dialogue social selon la CFDT dans l’entreprise.

Le Syndicat Santé-Sociaux est conscient que les dates des élections ne correspondent pas forcément aux dates des formations. Aussi pour ceux qui ont des élections en 2023 il peut exister 2 cas de figure dans le financement de la formation CSE ou SSCT et dans la demande de formation à faire à l’employeur.

* Pour ce qui concerne les élus en place le financement de la formation se fait au travers du budget de fonctionnement et la demande à l’employeur se fait **sur le modèle formation économique des élus CSE** et pour la formation SSCT le financement est assuré par l’employeur, la demande de formation se fait sur **le modèle formations des membres du CSE-Mission SSCT ;**

**Formations CSE + 50**

* Pour les militants présentés sur une liste syndical ou susceptible d’être présenté aux élections le financement sera assuré par la CFDT et la demande de formation sera faite sur le modèle **Congé de formation économique sociale environnementale et syndicale**

**Formation à destination des élus CSE ou candidats CSE + Représentant syndical**

⯈ Formation économique Niveau 1

* Du 5 au 7 mars 2024 à Nancy
* Du 11 au 13 juin 2024 à Metz
* Du 12 au 14 mars 202 à Epinal

⯈ Formation économique Niveau 2

* Du 28 au 29 mai 2024 à Nancy
* Du 15 au 16 octobre 2024 à Metz
* Du 16 au 17 avril 2024 à Epinal

⯈ Compte et règlement intérieur du CSE ( Secrétaire et tésorier)

* Du 18 au 19 septembre 2024 à Metz

**Formation CSE – 50**

**Formation à destination des élus CSE et DS**

**Formation Mission SSCT**

* Date à définir par le syndicat

**Formation à destination des élus**

**Formation QVCT**

⯈ SSCT complément

Date à venir pour:

* RPS
* Evaluer et analysé les RP
* Agir pour le maintien dans l’emploi des personnes handicapées

⯈ SSCT Niveau 1 et 2

* 12 au 14 mars + 23 et 24 avril à Nancy
* 24 au 26 septembre + 5 et 6 novembre à Nancy
* 5 au 7 mars + 26 et 27 mars à Metz
* 1 au 3 octobre + 14 et 15 novembre à Metz
* 26 et 27 mars + 14 et 15 mai à Epinal

**Formation à destination des élus CSE et DS**

* Du 19 et 20 juin 2024 à Metz
* Du 29 et 30 mai 2024 à Epinal

**Lutter contre les violences sexistes**

**Formation à destination du référent harcèlement, élus CSE et DS**

* 11 juin 2024 à Nancy
* 4 décembre 2024 à Metz
* 13 novembre 2024 à Epinal

**La Communication**

**Formation à destination de tous les adhérents**

⯈ Communication écrite

* Du 14 et 15 mai 2024 à Nancy
* Du 8 et 9 octobre 2024 à Metz
* Du 19 et 20 novembre 2024 à Epinal

⯈ Communication Numérique

* Du 26 et 27 mars 2024 à Metz
* Du 2 et 3 décembre 2024 à Epinal

⯈ Communication orale

* Du 26 et 27 mars 2024 à Nancy
* Du 25 et 26 juin 2024 à Metz
* Du 4 et 5 juin 2024 à Epinal

**L’assistance**

**Formation à destination de tout militant appelé à Assister un salarié lors d’un entretien préalable à sanction.**

⯈ Assister un salarié dans le secteur privé

* Du 16 et 17 avril 2024 à Nancy
* Du 14 et 15 mai 2024 à Metz
* Du 19 et 20 novembre 2024 à Epinal

**Connaissance de la CFDT**

**Formation à destination des nouveaux adhérents et tout militant souhaitant approfondir sa connaissance**

⯈ Découverte de la CFDT

* Du 10 et 11 avril 2024 à Nancy
* 26 et 27 novembre 2024 à Nancy
* Du 2 et 3 mai 2024 à Metz
* 24 et 25 septembre 2024 à Metz
* Du 22 et 23 mai 2024 à Epinal
* 21 et 22 octobre 2024 à Epinal

**Délégué(e) Syndical(e)**

**Formation à destination des militants en poste ou susceptibles de devenir DS**

⯈ Délégué Syndical

* Du 10 au 12 septembre 2024 à Nancy
* Du 13 au 15 novembre 2024 à Metz
* Du 19 au 21 mars 2024 à Epinal

**Les Élections**

**Formation à destination des DS et des militants appelés à préparer les élections**

**La Négociation dans l’entreprise**

⯈ Négociation du Protocole d’Accord Préélectoral

* Du 6 et 7 mars à Nancy
* Sur Demande

⯈ Préparer les élections

* Du 12 et 13 mars 2024 à Metz
* Sur Demande

**Formation à destination des Délégués Syndicaux et membre de la délégation**

**Le juridique**

⯈ Cadre de la Négociation

* Du 16 et 17 mai 2024 à Metz

⯈ Pratique de négociation

* Du 1 et 2 octobre 2024 à Nancy
* Du 13 et 14 novembre 2024 à Metz
* Du 9 et 10 avril 2024 à Epinal

**Formation à destination des Délégués syndicaux, membres CSE et militant intéressés par les base du juridique**

⯈ Code du travail et action syndicale

* Du 10 et 11 septembre 2024 à Metz

D’autres formations sur demande et en attente de catalogue

**Développement**

**Formation à destination de la section syndicale**

⯈ Faire adhérer

* Du 12 et 13 juin 2024 à Nancy
* Du 19 et 20 novembre 2024 à Nancy
* Du 14 et 15 mai 2024 à Metz
* Du 8 et 9 octobre 2024 à Metz
* Du 23 et 24 avril 2024 à Epinal
* Du 8 et 9 octobre 2024 à Epinal

**Agir pour la transition écologique juste dans mon entreprise, mon administration**

* Du 9 au 11 avril à Metz

**CADRES**

**Imagin'cadres**

13 et 14 mars + 8 octobre 2024

Lieu à définir